



**- VADEMECUM -**

# **LUTTONS** **ENSEMBLE** CONTRE LA **Précarité** **Énergétique**

---

*Comment structurer, à l'échelle d'un territoire,  
une politique de lutte contre la précarité énergétique ?*

## I Sommaire

L'édito .....	3
Retour sur le séminaire du 19 avril .....	4

### I. Introduction - La précarité énergétique, un enjeu complexe et central dans les Hauts-de-France

Définition et profils vulnérables .....	6
Facteurs de risque de la précarité énergétique .....	6
La précarité énergétique dans les Hauts-de-France .....	7
Les leviers d'actions pour lutter contre la précarité énergétique .....	7

### II. La mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle locale

Un engagement incontournable du bloc communal .....	9
La mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique .....	9
Elaboration d'un diagnostic local .....	9
Identification des acteurs et construction de l'écosystème .....	10

### III. L'écosystème des acteurs à chaque étape de l'accompagnement

Le schéma des acteurs et des rôles de chacun .....	11
Les acteurs en charge du pilotage et de l'animation .....	12
Les acteurs en charge du repérage, de "l'aller vers" et de l'accès à l'information .....	14
Les acteurs en charge du repérage et de l'accompagnement technique et administratif .....	17
Les acteurs en charge de l'accompagnement technique et administratif .....	18
Les acteurs en charge du repérage et proposant des aides financières .....	19
Les acteurs proposant des aides financières .....	20
Mise en place d'une chefferie de projet pour animer l'écosystème .....	23

Conclusion .....	24
Glossaire .....	25

## I L'édito

Chers acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté,

La précarité énergétique est une réalité quotidienne pour des milliers d'habitants des Hauts-de-France. Elle se manifeste par une incapacité à chauffer correctement son logement, par des factures d'énergie qui grèvent lourdement le budget des ménages les plus modestes, et par des conditions de vie indignes qui mettent en péril la santé et le bien-être de nombreux foyers. De ce fait, la lutte contre la précarité énergétique n'est pas seulement une question de confort, ou de choix économique, mais est véritablement une question de justice sociale et de dignité humaine.

La lutte contre la précarité énergétique est intrinsèquement liée à la lutte contre la pauvreté. Elle en est même une composante essentielle. Les coûts énergétiques excessifs plongent de nombreuses familles dans des situations d'endettement et de privations. Réduire ces coûts, par des mesures de rénovation énergétique ou des aides ciblées notamment, permet d'augmenter le pouvoir d'achat, et le pouvoir d'agir, des ménages les plus vulnérables.

Depuis cette année, la précarité énergétique est une thématique à part entière de la politique de lutte contre la pauvreté, à travers les Pactes locaux des solidarités. Les cinq départements de la région et la métropole de Lille ont ainsi contractualisé avec l'Etat pour mettre en place des actions visant à réduire la précarité énergétique des habitants de la région.

Motivés par la volonté d'explorer cette thématique inédite et complexe, et de capitaliser les bonnes pratiques, nous avons organisé un séminaire sur la précarité énergétique le 19 avril 2024. Structuré autour de trois tables rondes, cet événement a permis d'aborder différents sujets : (i) le repérage des personnes en situation de précarité énergétique, (ii) la présentation d'outils permettant de lutter contre ce phénomène, et (iii) les modalités de mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique locale efficace.

Des acteurs, institutionnels comme associatifs, aux champs de compétences variés, ont pu mettre en exergue les enjeux et défis qu'ils rencontrent en matière de précarité énergétique, mais également les solutions innovantes et les bonnes pratiques mises en place dans la région. Je tiens à les remercier encore une fois pour leur participation et leur engagement.

Ce présent vadémécum sur la précarité énergétique, nourri par les échanges engendrés lors du séminaire, se veut être un outil pour tous les acteurs engagés dans cette lutte. Il est un appel à l'action, à l'engagement collectif, pour construire ensemble des réponses concrètes et durables à l'échelle locale.

Je suis convaincue que c'est au plus près des habitants, au plus près des bassins de vie, que nous devons agir. J'incite ainsi les pouvoirs publics locaux, les associations, les entreprises et les citoyens à se mobiliser conjointement pour faire reculer la précarité énergétique et offrir à chacun la possibilité de vivre dans des conditions dignes.

Ensemble, faisons de la lutte contre la précarité énergétique une priorité régionale.

**Sylvie Charrière,**

Commissaire à la lutte contre la pauvreté  
dans les Hauts-de-France

# LUTTONS

## ENSEMBLE CONTRE LA

# Précarité

# Énergétique

### Retour sur le séminaire du 19 avril

Afin de nourrir la réflexion sur la manière dont les pouvoirs publics locaux, mais aussi les entreprises, les associations et les citoyens, peuvent s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique, un séminaire sur ce sujet a été organisé le 19 avril 2024.

Ce séminaire a permis de donner la parole à des acteurs engagés sur ce sujet, que ce soit à travers les trois tables rondes ou grâce aux échanges qui ont suivi.

Les tables rondes, centrées sur (i) le repérage des publics vulnérables, (ii) la présentation d'outils de lutte contre la précarité énergétique et (iii) le pilotage territorial des actions, ont permis d'aborder les différentes phases nécessaires à l'élaboration d'une politique publique.



# LUTTONS

## ENSEMBLE CONTRE LA

# Précarité

# Énergétique

### | Les intervenant.es

#### **TABLE RONDE N°1 :** **Repérer les ménages en situation de précarité énergétique**

Mme Valérie Savary, IRTS - *Directrice formation continue et appels d'offres*

Mme Cécile Druant, IRTS - *Cadre pédagogique*

M. Franck Billeau, Réseau Eco Habitat - *Directeur*

M. Xavier Bourat, TOTAL Énergies - *Directeur régional Hauts-de-France*

Mme Stéphanie Lamarche-Palmier, Collectif des possibles - *Coordinatrice*

Mme Ariane Bultot, Collectif des possibles - *Habitante pair*

#### **TABLE RONDE N°2 :** **Découvrir les outils à notre disposition**

Mme Marie-Laurence Leterme, DDTM - *Responsable Logement indigne*

Mme Sophie Halle, CAF 62 - *Conseillère thématique en charge du logement*

M. Guillaume Nowak, CAF 62 - *Responsable du service en charge notamment de la décence des logements*

M. Aurélien Lefebvre, CC Campagnes de l'Artois - *Chargé Urbanisme et Habitat*

Mme Mélody Krysmann, Fédération Familles rurales (62) - *Chargée de mission Accompagnement des Familles*

Mme Paméla Leruste, Compagnons bâtisseurs - *Responsable Pôle Habitat Privé*

#### **TABLE RONDE N°3 :** **Structurer l'action pour la piloter à un niveau territorial**

M. Éric Bailly, TZEE - *Ensemblier territorial pour les Campagnes de l'Artois*

Mme Catherine Girard, CCAS Amiens - *Directrice*

Mme Amélie Delaval, CD62 - *Chef du service des politiques sociales du logement et de l'habitat*

Mme Sylvie Charrière, Commissaire à la lutte contre la pauvreté

| Un séminaire animé par Chloé Ravau & Thierry Cardinael - **EXAECO**

# I. Introduction - La précarité énergétique, un enjeu complexe et central dans les Hauts-de-France

## > Définition et profils vulnérables

**La réduction de la précarité énergétique constitue un enjeu central dans la lutte contre la pauvreté.**

Deux formes de précarité énergétique sont identifiées :

- Allouer plus de 10% du revenu aux dépenses d'énergies.
- L'impossibilité d'atteindre une température convenable dans son logement.

Les publics concernés par cette situation sont divers, et varient en fonction de la forme de précarité énergétique. Ce sont principalement les propriétaires, les personnes de plus de 65 ans et les habitants de maisons individuelles qui dépensent beaucoup pour se chauffer, tandis que les jeunes, les locataires et les ménages habitant en logement collectif sont davantage susceptibles d'avoir froid dans leur logement.

### LÉGISLATION

La précarité énergétique a été définie dans la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle II) comme une "difficulté à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat".

**Des personnes qui n'étaient pas concernées par la précarité énergétique il y a quelques années tombent dedans très vite. Je pense par exemple aux personnes retraitées. Mais comme on a tous le même problème, on va aussi pouvoir trouver des solutions qu'on va se partager les uns les autres.**

Ariane Bultot, habitante pair au sein du collectif des possibles

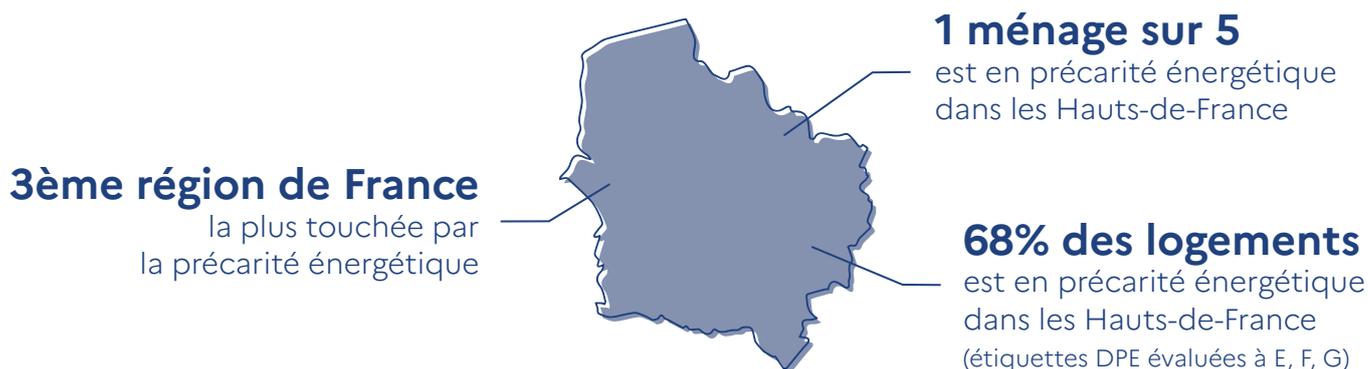
## > Facteurs de risque de la précarité énergétique

Le facteur économique joue un rôle important pour expliquer la précarité énergétique de certains ménages. En effet, dans un contexte de hausse du prix de l'énergie, certains ménages sont contraints de faire des arbitrages : se chauffer au risque de s'endetter ou renoncer au chauffage et subir les conséquences du froid sur leur santé, leur logement, et leur vie sociale.

Ce sont donc les personnes précaires qui sont les plus vulnérables face à la précarité énergétique : près de 70% des ménages concernés appartiennent aux catégories sociales les plus modestes. En effet, plus les ménages sont pauvres, plus leur taux d'effort énergétique moyen, soit la part de leur revenu disponible qui est alloué aux dépenses d'énergie, est important : pour les 25% des ménages les plus modestes, les dépenses d'énergie représentent 9,3% de leur revenu disponible, alors que pour les 25% des ménages les plus aisés, ce chiffre chute à 2,7%.

Le basculement dans la précarité énergétique peut également s'expliquer par l'état du logement : vétusté, ancienneté du logement, rénovations ou entretiens irréguliers, mauvaise isolation générale, installation de chauffage insuffisante, panne de l'installation, logement non adapté à la composition du foyer...

## > La précarité énergétique dans les Hauts-de-France



La surexposition des habitants des Hauts-de-France au risque de précarité énergétique s'explique par trois facteurs : le bas niveau de revenus de certains habitants (notamment les personnes âgées et les familles monoparentales), les particularités du parc immobilier, et le climat plus rigoureux dans les Hauts-de-France qu'ailleurs.

## > Les leviers d'actions pour lutter contre la précarité énergétique

**Il est nécessaire d'avoir une approche globale en matière de précarité énergétique. Il ne faut pas se limiter seulement au traitement des conséquences. La lutte contre la précarité énergétique nécessite une approche pluri-partenaire et transversale.**

Cécile Druant, cadre pédagogique au sein de l'IRTS

Il existe deux approches en matière de lutte contre la précarité énergétique :

**L'approche curative** : l'objectif est d'alléger de manière ponctuelle le poids des dépenses énergétiques dans le revenu des ménages en proposant une aide au paiement des factures énergétiques, ce qui peut par exemple prendre la forme d'un chèque énergie.

**L'approche préventive** : il s'agit de traiter les causes structurelles de la précarité énergétique en améliorant la performance énergétique des logements.

Le dispositif de chèque énergie mis en place ces dernières années a permis d'alléger les dépenses liées à l'énergie pour les ménages les plus modestes. En plus de limiter la hausse du nombre de personnes en situation de précarité, cette aide a permis de lutter contre le renforcement de la précarisation des ménages modestes dont les dépenses énergétiques sont élevées. Ce type de mesures curatives est donc essentiel, mais ce n'est pas suffisant pour lutter efficacement contre la précarité énergétique : il faut également mettre en place des actions visant à traiter les causes de l'inconfort thermique.

## Triple enjeu de l'amélioration de la performance énergétique des logements :



**Structurer une politique de lutte contre la précarité énergétique nécessite donc de prévoir des aides financières visant à soutenir les ménages rencontrant des difficultés économiques, mais aussi des actions permettant la rénovation des logements.**

Concernant les travaux de rénovation énergétique, une attention particulière doit être portée sur les propriétaires modestes, qu'ils soient bailleurs ou occupants.

En effet, contrairement aux locataires dont la marge de manœuvre est limitée, les propriétaires ont le pouvoir de choisir de s'engager dans la rénovation de leur logement. Cependant, ils peuvent être freinés par un manque d'information, d'accompagnement, ou pour des raisons économiques, le coût des rénovations pouvant parfois être très élevé.

Les locataires doivent également pouvoir compter sur l'appui des acteurs institutionnels pour inciter les propriétaires récalcitrants à entreprendre des travaux.

### Un enjeu de sécurité :

On recense 3.000 victimes d'intoxications au monoxyde de carbone chaque année, souvent à la suite d'un défaut d'entretien de la chaudière. Dans son arrêt, la cour d'appel de Rouen rappelle l'obligation du bailleur de délivrer un logement décent, c'est-à-dire un logement sans risques manifestes pouvant porter atteinte à la sécurité physique ou à la santé des occupants. Et afin que le logement demeure décent, le bailleur est tenu d'effectuer l'entretien et les réparations nécessaires.

## II. La mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle locale

### > Un engagement incontournable du bloc communal

Chaque commune est concernée par ce phénomène de grande ampleur, surtout si elle présente l'une des caractéristiques suivantes :

- présence de nombreux logements sociaux abritant des personnes à faible revenu,
- certains quartiers rassemblant des logements privés vétustes et dégradés,
- accroissement notable des demandes d'aide aux impayés d'énergie,
- forte proportion de familles monoparentales,
- nombre important de personnes âgées vivant seules,
- certains immeubles de centre-ville dégradés,
- certaines maisons individuelles construites avant 1975,
- ...

Une identification systématique des cas de précarité énergétique et un traitement le plus préventif possible de ces situations devraient fortement diminuer l'incidence des situations de précarité énergétique.

Le bloc communal, en tant qu'acteur de terrain en contact direct avec les personnes concernées par cette problématique, doit donc s'emparer de ce sujet et s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique.

### > La mise en place d'une politique de lutte contre la précarité énergétique

Le processus se structure en 4 phases :



### > Élaboration d'un diagnostic local



Pour s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle locale, il est essentiel d'établir un diagnostic permettant d'identifier les ménages susceptibles d'être en situation de précarité, que ce soit à cause de l'état de leur logement ou de leurs caractéristiques socio-économiques défavorables.

De nombreux indicateurs permettent de dresser un état des lieux du territoire :

## ETAT ET PROFIL DU BÂTI

- Diagnostic en marchant
- Visites à domicile
- Collecte d'indicateurs statistiques (logements vacants, logements sociaux, Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI), etc...)

## PUBLICS VULNÉRABLES

- Présence de ménages rencontrant des difficultés socio-économiques (familles monoparentales, de personnes âgées vivant seules, de ménages vivant sous le seuil de pauvreté, de chômeurs de longue durée, de bénéficiaires du RSA, etc.)
- Nombre de ménages en situation d'impayés
- Remontée de la part des fournisseurs d'énergie concernant des factures élevées de certains ménages
- Suspensions des Aides Personnelles Logement (APL) de la CAF pour logement indécent

## > *Identification des acteurs et construction de l'écosystème*



Une stratégie de lutte contre la précarité énergétique doit être pensée collectivement, car elle nécessite le concours de différents acteurs pour proposer un accompagnement global aux personnes en situation de précarité.

Un travail préalable d'identification et de mobilisation de tous les acteurs concernés sur un même territoire est donc nécessaire, afin de s'assurer de l'interconnaissance de chacun quant à leur rôle respectif et les actions proposées.

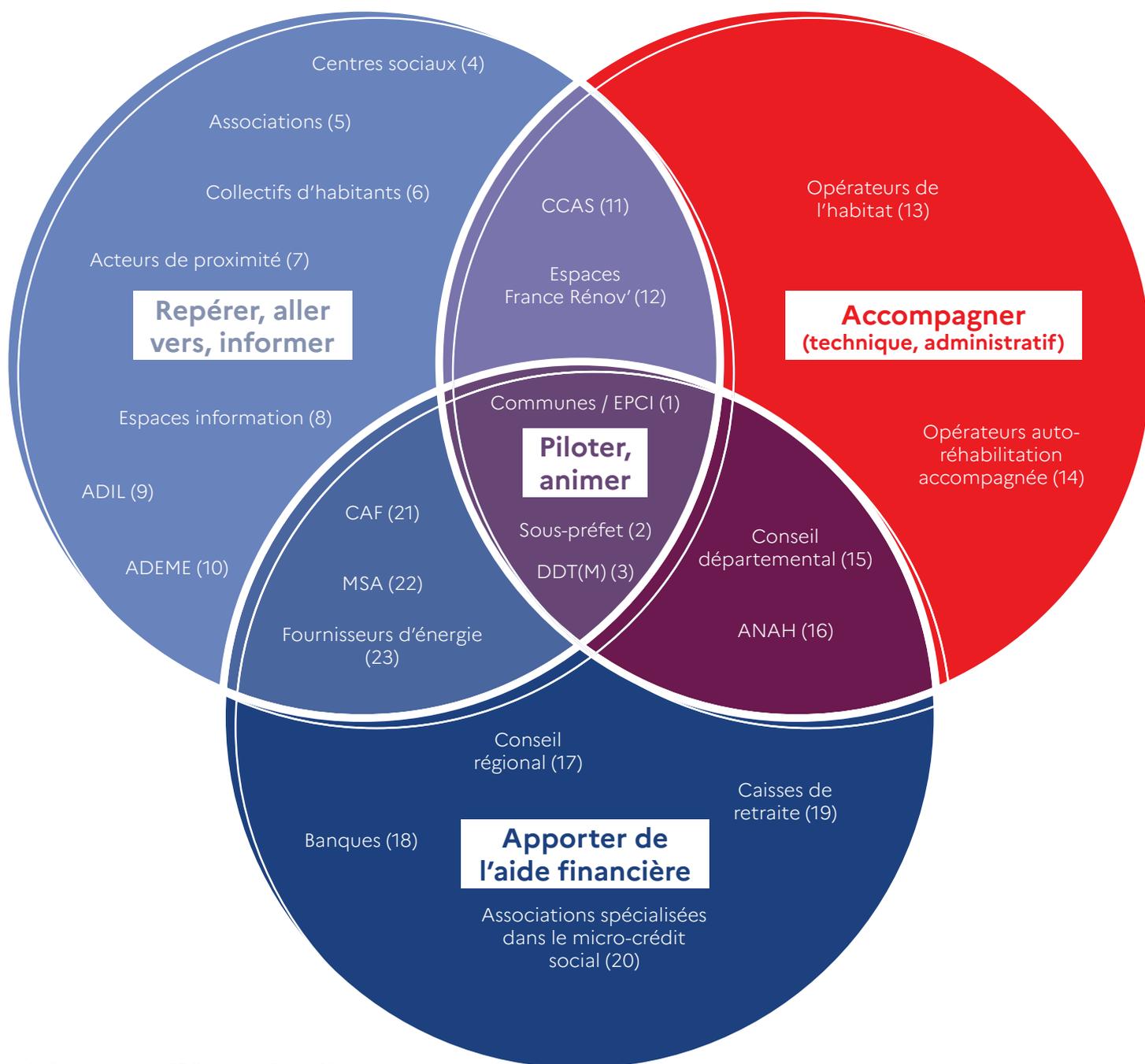
Un travail de référencement, de cartographie permettra aussi à tous d'être visible. Dora est un service public numérique d'aide à la prescription qui alimente d'autres plates-formes, Soliguide par exemple. Il serait souhaitable que tous les acteurs de l'écosystème s'inscrivent.

Pour en savoir plus sur Dora : [dora.inclusion.beta.gouv.fr](https://dora.inclusion.beta.gouv.fr)

Pour en savoir plus sur Soliguide : [soliguide.fr](https://soliguide.fr)

### III. L'écosystème des acteurs à chaque étape de l'accompagnement

#### > Le schéma des acteurs et des rôles de chacun



1. Communes / EPCI ..... Page 12
2. Sous-préfet ..... Page 13
3. DDT(M) ..... Page 13
4. Centres sociaux ..... Page 14
5. Associations ..... Page 14
6. Collectifs d'habitants ..... Page 15
7. Acteurs de proximité ..... Page 15
8. Espaces information ..... Page 16
9. ADIL ..... Page 16
10. ADEME ..... Page 16
11. CCAS ..... Page 17
12. Espaces France Rénov' ..... Page 17
13. Opérateurs de l'habitat ..... Page 18

14. Opérateurs auto-réhabilitation accompagnée ..... Page 18
15. Conseil départemental ..... Page 19
16. ANAH ..... Page 20
17. Conseil régional ..... Page 20
18. Banques ..... Page 20
19. Caisses de retraite ..... Page 20
20. Associations spécialisées dans le micro-crédit social ..... Page 21
21. CAF ..... Page 21
22. MSA ..... Page 22
23. Fournisseurs d'énergie ..... Page 22

## > Les acteurs en charge du pilotage et de l'animation

### • 1. Commune / Intercommunalité

Le bloc communal, comme mentionné précédemment, doit être au cœur de la démarche de lutte contre la précarité énergétique. Étant en lien avec les acteurs locaux engagés dans cette lutte, institutionnels comme associatifs, il doit endosser le rôle de coordinateur de cet écosystème d'acteurs.

Au-delà du simple pilotage, le bloc communal peut aussi adopter une approche proactive dans son engagement dans la lutte contre la précarité énergétique. En effet, la commune (et certaines intercommunalités, si les compétences ont été déléguées) a, à sa main, un certain nombre de dispositifs nationaux et locaux permettant de réduire les situations de précarité énergétique.

Certains dispositifs concernent directement le bâti. Par exemple, il est possible de développer des programmes de construction et de rénovation (**OPAH-RU\*** et **PIG\***) permettant d'apporter, via l'ANAH (16), des aides aux travaux pour les propriétaires privés. Dans certaines conditions, la commune peut aussi avoir recours à l'appropriation d'immeubles afin d'en assurer la rénovation, notamment grâce au **régime des biens sans maître\*** ou du **droit de préemption\***. La mise en place d'un **permis de louer\*** permet également d'avoir une approche préventive afin de s'assurer que le logement respecte les normes énergétiques tout en luttant aussi contre l'habitat indigne.

Il est également possible de mettre en place des actions à destination des publics vulnérables face aux enjeux de précarité énergétique. Cela peut se traduire par exemple par la création ou le soutien d'un service de conseil sous la forme d'un Espace Conseil France Rénov' (12), ou encore la mise en place d'une **Maison de l'Habitat\***.

## ZOOM SUR TERRITOIRE ZÉRO EXCLUSION ÉNERGÉTIQUE

Le programme Territoire Zéro Exclusion Énergétique (TZEE) est une initiative nationale lancée en 2023 à destination des intercommunalités. Bien qu'il ne permette pas le financement de travaux, ce programme participe à la lutte contre la précarité énergétique en misant sur l'intelligence collective. L'objectif est d'encourager l'émergence de solutions innovantes et efficaces grâce à la création d'un réseau local et national solide et collaboratif. Trois territoires sont concernés dans les Hauts-de-France, dont la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

L'appel à candidature pour intégrer ce programme reste ouvert jusqu'au 4 novembre 2024.



Pour en savoir plus sur le programme :

<https://stopexclusionenergetique.org/nos-projets-le-lab/territoire-zero-exclusion-energetique/>

\* Voir glossaire en fin de document.

## ZOOM SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois participe à l'expérimentation Territoire Zéro Exclusion Énergétique depuis janvier 2024. Concentrant un nombre important de logements construits avant 1970 sur son territoire, cette intercommunalité a décidé de s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique. Elle a par exemple créé un guichet unique de l'habitat depuis 2022, et a élaboré une mallette d'auto-diagnostic **Ton énergie se fait la malle\***. Cette mallette, mise à disposition des habitants du territoire, permet d'identifier les faiblesses du logement en matière de performance énergétique et ainsi proposer des travaux d'amélioration. Depuis sa création, 80% des ménages l'ayant utilisé se sont engagés dans des travaux de rénovation.



Pour en savoir plus sur le programme :  
<https://campagnesartois.fr/ton-energie-se-fait-la-malle/>

### • 2. Sous-préfet d'arrondissement

Parce que la lutte contre la précarité énergétique relève de l'intérêt général et est une cause centrale dans notre société, le sous-préfet d'arrondissement doit être associé dans le pilotage de la politique. Représentant de l'Etat local en lien direct avec les collectivités et les acteurs locaux, le sous-préfet d'arrondissement peut assurer un rôle de rassembleur et de coordinateur.

### • 3. Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) - DDTM

La DDTM est un service de l'Etat chargé de mettre en œuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires. Exerçant des compétences en matière de logement, la DDTM est également un acteur incontournable qui participe activement à la lutte contre la précarité énergétique. Puisqu'elle coordonne les actions de réhabilitation énergétique, il est tout à fait cohérent que la DDTM participe au pilotage des politiques de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle locale. De plus, la DDTM participe activement à la réduction des logements indécents, en traitant notamment les signalements de la plateforme **Histologe\***.



## ZOOM SUR LA DDTM DU PAS-DE-CALAIS

La DDTM du Pas-de-Calais recense environ 29 000 logements privés potentiellement indignes, et propose l'outil Histologe depuis 2023. Depuis le début de l'année 2024, la plateforme compte 7 signalements par jour pour le seul département du Pas-de-Calais.

« **Histologe est un outil parmi tant d'autres. Beaucoup d'autres outils sont en train d'évoluer et seront tous, à terme, interfacés les uns avec les autres.** »

Marie-Laurence Leterme, responsable de la DDTM du Pas-de-Calais

\* Voir glossaire en fin de document.

## ➤ les acteurs en charge du repérage, de “l’aller vers” et de l’accès à l’information

La phase de repérage est cruciale dans la lutte contre la précarité énergétique car elle permet d’identifier précisément les ménages vulnérables qui subissent le poids des dépenses énergétiques disproportionnées. En détectant ces foyers, souvent isolés et mal informés, les acteurs sociaux peuvent cibler leurs interventions de manière plus efficace en identifiant les causes spécifiques et en proposant des solutions adaptées. Sans cette étape fondamentale de repérage, les efforts de lutte contre la précarité énergétique risquent de manquer leur cible, laissant ainsi de nombreux ménages dans l’ombre et sans soutien adapté.

Pour toucher les publics dits “invisibles” car éloignés des institutions, il est aussi nécessaire de développer une démarche d’aller vers. L’utilisation de personnes “ambassadeurs” est un outil intéressant, car le pair à pair permet de mobiliser les ménages que les professionnels peinent à atteindre.

Cependant, le repérage de ménages en situation de précarité énergétique, même à travers l’approche d’aller vers, n’a de sens que si l’on arrive à les “amener vers” les structures pouvant les convaincre de s’engager dans un processus de rénovation énergétique et pouvant les accompagner dans ce parcours. Cela passe notamment par la sensibilisation et l’accès à l’information, mais aussi, au préalable, la construction d’une relation de confiance.

### • 4. Centres sociaux

Les centres sociaux sont des structures de proximité qui participent au renforcement du lien social sur un territoire. Leur important réseau de adhérents, leur contact privilégié avec les publics vulnérables, ainsi que leurs diverses activités proposées en font des acteurs centraux de la lutte contre la précarité énergétique. Ils peuvent ainsi participer au repérage des publics en précarité énergétique, mais aussi endosser le rôle d’informateur en redirigeant vers les structures adaptées.

### • 5. Associations

Les associations à but social sont en contact direct avec les populations fragiles. Les bénévoles peuvent donc, à condition d’être formés aux enjeux de la précarité énergétique, devenir des acteurs du repérage et de l’aller vers. Certaines associations sensibilisées aux enjeux de la précarité énergétique peuvent même proposer un accompagnement administratif, financier ou technique aux bénéficiaires.

## ZOOM SUR RÉSEAU ECO HABITAT

L’association Réseau Eco Habitat s’appuie sur des bénévoles de terrain pour rencontrer les ménages touchés. L’accompagnement proposé est global : conciliant le technique et le social, l’objectif est d’aider les ménages du diagnostic jusqu’à la réalisation des travaux, en passant par la recherche d’aides financières, la gestion des artisans ou encore l’appropriation du logement rénové.



« La difficulté c’est de convaincre, de trouver des gens qui arrivent à constituer, reconstituer, un lien de confiance avec des personnes qui se méfient des institutions publiques et des travailleurs sociaux. »

Franck Billeau, directeur du Réseau Eco Habitat

Pour en savoir plus sur Réseau Eco Habitat : <https://youtu.be/2P5y6cqqk-0?feature=shared>

## • 6. Collectifs d'habitants

Dans une démarche beaucoup plus proactive, certains habitants peuvent eux-mêmes s'engager dans la lutte contre la précarité énergétique en intégrant des collectifs citoyens. Lieu d'échange favorisant le partage d'information, ces collectifs se basent notamment sur le pair à pair pour permettre aux personnes en situation de précarité énergétique de trouver des interlocuteurs qui leur ressemblent, contournant ainsi la barrière qui peut parfois les séparer des professionnels de la rénovation. D'autres outils peuvent aussi être développés par les collectifs citoyens, créés par les habitants et pour les habitants. Une telle structure nécessite toutefois d'être animée, et ses membres doivent être formés.

### ZOOM SUR LE COLLECTIF DES POSSIBLES

Le Collectif des Possibles réunit des habitants, mais aussi des acteurs associatifs, privés et publics de Roubaix. Engagé dans la lutte contre la précarité énergétique, ce collectif favorise les échanges et la collaboration à travers des ateliers réguliers. Il développe également des outils, à l'instar du guide du bâti, qui permet une meilleure compréhension du logement pour ainsi mieux gérer sa consommation énergétique.



« **Tous sachant, tous apprenant** » : voilà notre approche. On fait appel à l'intelligence collective pour lutter contre la précarité énergétique. En faisant travailler ceux qui ont l'expertise avec ceux qui ont l'expérience concrète de la précarité énergétique, on comprend et on agit mieux.

Stéphanie Lamarche-Palmier, coordinatrice au Collectif des possibles

## • 7. Aides à domicile, agents immobiliers et autres acteurs de proximité

Certains professionnels sont amenés à entrer au sein du foyer des personnes qu'ils accompagnent, à l'instar des aides à domicile. Avec une formation les sensibilisant aux enjeux de la précarité énergétique et au repérage, ils peuvent être un maillon essentiel de la lutte contre la précarité énergétique. Ils peuvent par exemple être à l'origine d'un signalement de non décence sur la plateforme **Histologe\*** afin de déclencher un suivi par les professionnels du secteur.

La bonne connaissance du terrain et la relation de confiance nouée avec les habitants par ces acteurs de proximité peuvent aussi s'avérer être un atout pour les acteurs locaux. C'est par exemple pour cela qu'une intercommunalité de Nouvelle Aquitaine a décidé de créer un partenariat avec La Poste dans le cadre de son programme "Objectif Rénovation". En s'appuyant sur La Poste pour cibler les foyers et effectuer un diagnostic énergétique gratuit, l'intercommunalité a pu initier son programme de rénovation énergétique.

Certains petits propriétaires délèguent la gestion de leur bien à des agents immobiliers. Ces derniers pourraient aussi sensibiliser les propriétaires et les accompagner vers les guichets France Rénov', en mettant en avant notamment les exigences législatives liées aux étiquettes énergétiques des logements.

\* Voir glossaire en fin de document.

## • 8. Espaces information

Les Maisons France Services (MFS), les Points Information Médiation Multi Services (PIMMS) et les Points Conseil Budget (PCB) sont des structures proposant des services de proximité. Chargés d'informer, de conseiller, d'accompagner et d'orienter les individus sur de nombreux sujets, ces espaces d'information peuvent permettre aux familles de prendre conscience de leur situation de précarité énergétique et faciliter leur orientation.

## • 9. Agences Départementales d'Information pour le Logement (ADIL)

Sur le même principe que les espaces informations, les ADIL informent et conseillent gratuitement les usagers. Spécialisés sur la question du logement, les ADIL proposent leurs conseils sur les droits et obligations des individus, et sur les solutions de logement qui leur sont adaptées. Ils peuvent ainsi répondre aux interrogations relatives aux situations de précarité énergétique, en orientant et en conseillant les individus. Tous les départements en possèdent une, sauf l'Aisne.

## • 10. ADEME

L'ADEME est l'agence de transition écologique créée par l'Etat. Elle s'adresse à tous les acteurs locaux, qu'ils soient institutionnels, du monde de l'entreprise ou de la société civile. L'ADEME propose ainsi un accompagnement aux collectivités pour les informer et les aider dans la mise en place de leurs stratégies liées à la transition écologique, ce qui englobe donc les enjeux liés à la précarité énergétique. De plus, l'ADEME pilote l'Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE), qui publie deux fois par an un point sur la précarité énergétique et les dispositifs de lutte contre ce phénomène en France.

L'ADEME a également un rôle d'animation des acteurs du bâtiment durable, la qualité des travaux effectués étant un enjeu important.



## ZOOM SUR L'INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL (IRTS)

L'IRTS est un établissement de formation préparant aux métiers du secteur social. Comme mentionné précédemment, les travailleurs sociaux jouent un rôle clé dans l'identification des ménages en difficulté, grâce à leur présence active sur le terrain. Cependant, pour accompagner efficacement ces ménages, il est essentiel de les former aux enjeux de la précarité énergétique. Les sensibiliser à cette problématique permet de mieux orienter les ménages vers les ressources et les services appropriés pour surmonter leurs difficultés.

**La formation des travailleurs sociaux à la méthodologie de diagnostic constitue un outil essentiel pour accompagner, orienter et mettre en place ce qui est nécessaire dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique.**

Cécile Druant, cadre pédagogique à l'IRTS

## > les acteurs en charge du repérage et de l'accompagnement technique et administratif

### • 11. Centre Communal / Intercommunal d'Action Sociale (CCAS / CIAS)

Les CCAS/CIAS sont chargés de mettre en œuvre la politique d'action sociale du bloc communal. A ce titre, ils développent différentes activités et sont en contact régulier avec les ménages les plus fragiles. Ils peuvent donc repérer les usagers de leurs services qui sont en situation de précarité énergétique.

Les travailleurs sociaux du CCAS, qui sont parfois amenés à effectuer des visites à domicile, sont les acteurs privilégiés du repérage. Mais leur mission peut également aller au-delà : dans le cadre de l'accompagnement qu'ils proposent à leurs bénéficiaires, ils peuvent traiter les questions de précarité énergétique. Cela peut par exemple se traduire par un accompagnement concernant les démarches administratives engendrées par les travaux de rénovation ou un soutien pour solliciter les aides financières disponibles.



### ZOOM SUR LE CCAS D'AMIENS

La ville d'Amiens est très engagée dans l'accompagnement des personnes vulnérables. Plusieurs feuilles de route ont même été créées : deux d'entre elles concernent le "Pacte du bien-vivre à Amiens" et le "Pacte pour la transition énergétique". Dans ce contexte, le CCAS s'engage à rendre les actions de lutte contre la précarité énergétique lisibles et visibles.



**La question du social est partout. Dans le bien-vivre, la question de bien-habiter y a bien évidemment sa place.**



Catherine Girard, directrice du CCAS d'Amiens

### • 12. Espaces France Rénov'

L'ANAH (16) anime le service public de la performance de la rénovation énergétique de l'habitat, connu sous le nom de "France Rénov'". Les espaces France Rénov' sont donc un point d'entrée unique ayant pour objectif de garantir à l'ensemble des ménages souhaitant réaliser des travaux dans leur logement privé un parcours usager global et simplifié. Grâce à ses Conseillers France Rénov', cet espace propose une offre renforcée et harmonisée d'information, de conseil et d'accompagnement pour la rénovation du logement à l'ensemble des ménages, qu'ils soient locataires ou propriétaires. A compter de 2025, il y en aura au moins un par intercommunalité.

## ➤ les acteurs en charge de l'accompagnement technique et administratif

### • 13. Les opérateurs de l'habitat

Les opérateurs de l'habitat sont des organismes locaux agréés pour l'accompagnement des ménages éligibles aux subventions de l'ANAH (16) et des collectivités pour la rénovation des logements. Le principal réseau d'opérateurs est Soliha, fédération d'associations regroupant plus de 120 antennes sur le territoire national. En plus d'informer les ménages sur les questions relatives au logement, ces opérateurs de l'habitat proposent un accompagnement aux ménages souhaitant s'engager dans la rénovation énergétique de leur logement. En complément de ces actions, ils sensibilisent les individus aux éco-gestes et à la sobriété énergétique.

### • 14. Les opérateurs d'accompagnement à l'auto-réhabilitation accompagnée

L'auto-réhabilitation accompagnée est fondée sur la participation des habitants à l'amélioration de leur habitat. Les ménages vulnérables ou en précarité dans leur logement, qu'ils soient locataires comme propriétaires, peuvent ainsi s'engager dans cette démarche, en comptant sur le soutien d'opérateurs spécialisés.

## ZOOM SUR LES COMPAGNONS BÂTISSEURS

Fondée dans les années 1950, l'association les Compagnons Bâtitisseurs œuvre en faveur de l'amélioration de l'habitat des ménages vulnérables à travers des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée. Ce dispositif mobilise des bénévoles, mais aussi parfois des professionnels du bâtiment, dans le but d'effectuer des travaux de rénovation énergétique. Il peut s'agir de travaux d'isolation, de remplacement d'équipements de chauffage inefficaces, ou d'autres mesures visant à réduire la consommation énergétique. Les Compagnons Bâtitisseurs proposent aussi d'autres services, tels que le prêt d'outils ou la mise en place d'animations collectives.



**Nous sommes très soucieux de la qualité des matériaux lorsque l'on accompagne les personnes dans la rénovation de leur logement. Ce n'est pas parce qu'on intervient auprès de populations précaires qu'on fait de la rénovation low-cost.**

Paméla Leruste, Responsable Pôle Habitat Privé chez les Compagnons bâtisseurs

## ➤ les acteurs en charge de l'accompagnement technique et administratif et proposant des aides financières

### • 15. Conseil départemental

Le Conseil départemental possède les compétences de l'action sociale et des solidarités. De ce fait, il participe activement aux actions déployées en matière de lutte contre la précarité énergétique. L'approche du département est double : les actions déployées sont curatives mais aussi préventives.

Le Conseil départemental propose notamment un soutien financier aux personnes rencontrant des difficultés économiques afin qu'elles puissent se maintenir dans leur logement et ce, dans de bonnes conditions. Le **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)\*** agit en ce sens, car il permet d'aider les ménages vulnérables dans le paiement de leurs factures d'énergie impayées afin d'éviter les coupures d'énergie.

Dans le cadre de l'accompagnement global, le Conseil départemental peut proposer un accompagnement personnalisé pour les ménages rencontrant des difficultés socio-économiques pouvant mener à des visites à domicile pour évaluer les besoins. Une sensibilisation/formation des travailleurs sociaux à la lutte contre la précarité énergétique est également menée pour faciliter le repérage et l'accompagnement des ménages dans les démarches administratives pour bénéficier des aides financières disponibles.

Certaines de ces actions pourront être financées dans le cadre des Pactes des Solidarités signés par l'Etat et les Conseils départementaux des Hauts-de-France pour la période 2024-2027.

## ZOOM SUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais est très investi dans la lutte contre la précarité énergétique. Dans ce cadre, il collabore et coordonne de nombreux acteurs, endossant ainsi le rôle d'ensemblier territorial. Il sensibilise ses travailleurs sociaux. L'enjeu est en effet de rendre visibles et lisibles les actions existantes en matière de lutte contre la précarité énergétique, les dispositifs étant multiples.



**Au-delà de collaborer, l'interconnaissance des acteurs et des solutions proposées est indispensable.**



Amélie Delaval, chef de service des politiques sociales du logement et de l'habitat du Département du Pas-de-Calais



\* Voir glossaire en fin de document.

## • 16. ANAH

Depuis plus de 50 ans, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) œuvre en faveur de la rénovation énergétique des logements, faisant ainsi de l'ANAH un acteur incontournable dans la lutte contre la précarité énergétique.

Les aides de l'ANAH s'adressent notamment aux collectivités locales. Un accompagnement dans la mise en place de leur politique de l'habitat leur est proposé. Il leur est aussi possible de contractualiser avec l'ANAH pour mettre en œuvre une opération programmée de type **OPAH-RU / OPAH-RR\*** ou **PIG\***.

Les particuliers peuvent également bénéficier de l'aide de l'ANAH : des aides financières sont mises à disposition des propriétaires souhaitant rénover leur logement. Un accompagnement permettant de trouver les aides disponibles les plus pertinentes aux besoins des ménages est proposé dans les Espaces France Rénov' (12), pilotés par l'ANAH.

Des Pactes territoriaux vont voir le jour à partir de 2025. Ces pactes visent à renouveler le partenariat entre l'Etat et les collectivités autour du service public de la rénovation de l'habitat France Rénov'. L'objectif est de proposer une nouvelle contractualisation et un nouveau financement pour le déploiement de ce service public.

## > *les acteurs proposant des aides financières*

### • 17. Conseil régional

Le Conseil régional possède la compétence relative à la planification de la transition énergétique. Cela se traduit par l'élaboration et la mise en place de plans régionaux de transition énergétique, qui incluent des objectifs de lutte contre la précarité énergétique. Des programmes de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, ainsi que des initiatives visant à promouvoir les énergies renouvelables et à réduire les consommations énergétiques peuvent par exemple être inscrits dans ces plans.

Le Conseil régional propose aussi des aides financières, pour appliquer ces projets de rénovation énergétique. Par exemple, les Hauts-de-France proposent en 2024 une Aide à la Rénovation Énergétique des Logements (AREL) pouvant aller jusqu'à 3 500€.

Le Conseil régional co-finance également des actions en lien avec la précarité énergétique, notamment les plateformes d'information offrant des conseils personnalisés.

### • 18. Banques

Les banques peuvent aussi jouer un rôle significatif dans la lutte contre la précarité énergétique. Le reste à charge de certains ménages souhaitant s'engager dans des travaux de rénovation énergétique peut parfois être conséquent malgré les aides financières existantes, et représente un frein pour les ménages les plus précaires. Les banques, en proposant des prêts à taux zéro par exemple, peuvent agir en ce sens.

### • 19. Caisses de retraite

Il existe des aides financières proposées par les caisses de retraite pour tous travaux d'aménagement de logement permettant d'améliorer le confort de vie des retraités. Cela concerne donc les travaux de rénovation énergétique tels que l'isolation du logement, ou le changement d'un chauffage vétuste et énergivore par exemple. Ces aides sont accessibles à tous les retraités, le montant des aides dépendant du coût des travaux et du revenu fiscal de référence du foyer.

\* Voir glossaire en fin de document.

## • 20. Associations spécialisées dans le micro-crédit social

Pour les ménages ne pouvant faire appel au système bancaire classique du fait de leurs revenus trop faibles ou de leur situation professionnelle précaire, il existe le micro-crédit social. Ce prêt à taux réduit peut être utilisé pour toute sorte de projet, dont les travaux de rénovation énergétique. Certaines associations habilitées par l'Etat proposent ce dispositif.

### ZOOM SUR FAMILLES RURALES PAS-DE-CALAIS

Familles Rurales Pas-de-Calais est une fédération regroupant 22 associations sur l'ensemble du département. Labellisée Point Conseil Budget (PCB), cette fédération propose un accompagnement aux familles sur les questions financières. Parmi les dispositifs existants, Familles Rurales 62 propose le micro-crédit social pour toutes les personnes ne pouvant prétendre à un prêt classique. De nombreux frais peuvent être couverts par ce micro-crédit, dont les travaux de rénovation énergétique. Cependant, cet outil est à ce jour insuffisamment sollicité pour financer le reste à charge des travaux de réhabilitation énergétique.



Il est essentiel de partager l'information aux familles précaires pour que plus de personnes s'emparent de ce dispositif pour financer des travaux de rénovation.

Mélody Krysmann, chargée de mission chez Fédération Familles rurales du 62

## > les acteurs en charge du repérage et proposant des aides financières

### • 21. CAF

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) propose une offre globale de services, comprenant le versement de prestations aux familles et des interventions d'action sociale. Cette combinaison de soutien financier et de services permet à la Caf de répondre efficacement aux divers besoins des allocataires, notamment en matière de lutte contre la précarité énergétique.

La CAF dispose de deux principaux outils en matière de repérage : des visites de logements ciblées, ou l'utilisation de fiches de diagnostic ROL (Relevé d'Observation du Logement). Ces fiches permettent d'établir un diagnostic et de solliciter la DDTM (3) en cas de détection de situation d'indécence. La DDTM vient ensuite proposer un accompagnement au propriétaire du logement pour l'inciter à engager des travaux. La CAF détient aussi un pouvoir coercitif dans le processus, car elle est en capacité de **suspendre les allocations logement\*** perçues par le propriétaire s'il refuse d'effectuer les travaux nécessaires.

La CAF propose également des aides financières à destination des publics concernés par la précarité énergétique, pour les propriétaires comme pour les locataires. Il existe par exemple des aides ponctuelles d'urgence ayant pour but de prévenir les situations d'impayés et de coupures d'énergie.

\* Voir glossaire en fin de document.



## ZOOM SUR LA CAF DU PAS-DE-CALAIS

La CAF du Pas-de-Calais est engagée dans la lutte contre la précarité énergétique. Grâce à ses conventionnements avec les intercommunalités du département, la CAF travaille à la détection des propriétaires défaillants. Les visites ciblées de logements ont par ailleurs permis de détecter 73 logements non décents en 2023.



**Notre objectif est de nous assurer, une fois repérés, que ces logements bénéficient bien de travaux de rénovation.**



Guillaume Nowak, Responsable du service en charge notamment de la décence des logements

### • 22. MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le régime de protection sociale des professionnels agricoles. Dans une approche de "guichet unique", la MSA traite de nombreux sujets, dont le logement, et participe donc à la lutte contre la précarité énergétique.

La MSA est un acteur œuvrant pour le repérage des ménages en situation de précarité énergétique, notamment grâce aux diagnostics énergétiques qu'elle propose à ses adhérents afin d'identifier leurs besoins en rénovation. La MSA offre également des conseils aux ménages agricoles sur les aides disponibles pour la rénovation énergétique, mais aussi sur les solutions pour réduire leur consommation d'énergie.

La MSA propose notamment des aides financières au logement similaires à celles de la CAF (21), qui permettent aux salariés du monde agricole de réduire leurs dépenses liées à l'habitation, y compris les coûts énergétiques. Un soutien financier d'urgence permet de prévenir les coupures d'énergie en cas d'impayés pour les ménages en difficulté. La MSA dispose également d'un fonds d'action sociale destiné à aider les familles en difficulté, par exemple pour le paiement des factures énergétiques ou pour des travaux de rénovation énergétique.

### • 23. Fournisseurs d'énergie

Les fournisseurs d'énergie, grâce à leur regard sur les consommations de leurs clients, peuvent être un acteur important du repérage des situations de précarité énergétique. Un lien avec les acteurs locaux est toutefois nécessaire pour s'assurer de la bonne prise en charge des ménages concernés.

Dans le cadre des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**, les fournisseurs peuvent également proposer des aides financières pour entreprendre des travaux de rénovation énergétique, ainsi que des aides au paiement des factures d'énergie.

De plus, des bailleurs sociaux et trois fournisseurs d'énergie (EDF, Engie et Total Energies) sont engagés dans l'expérimentation Aide Budget, menée dans le département du Nord. L'objectif est de détecter de manière précoce et d'accompagner les familles ayant des difficultés financières vers une meilleure gestion de leur budget, pour les aider à sortir de la précarité et à éviter le surendettement. Les Points Conseil Budget (PCB) font partie des acteurs impliqués dans ce dispositif.

\* Voir glossaire en fin de document.

## ZOOM SUR TOTAL ENERGIES

Total Energies est une compagnie multi-énergie de production et de fourniture d'énergies (pétrole, biocarburants, gaz naturel, gaz verts, électricité). Ces dernières années, Total Energies a apporté un soutien à 200 000 abonnés ayant souscrit un contrat de gaz et étant confrontés à la précarité énergétique, grâce à la mise en place d'une remise de 100€ sur leur facture. En décembre 2023, Total a aussi appelé 2 500 clients pour s'assurer de l'adéquation de leur contrat par rapport à leur consommation, dans une approche "d'aller vers". Parmi les ménages contactés, 50% ont pu optimiser leur offre, 40% ont été orientés vers des travailleurs sociaux pour connaître les aides disponibles, et 30% ont été sensibilisés à des actions de maîtrise de la consommation.



**Le maître-mot chez Total Energies, c'est l'anticipation. Quand un client arrive en situation d'impayé, c'est que nous avons raté quelque chose.**

Xavier Bourat, directeur régional chez Total Energies

### > Mise en place d'une chefferie de projet pour animer l'écosystème

04

Mise en place d'une chefferie de projet pour animer l'écosystème

Pour être réellement efficace, la politique de lutte contre la précarité énergétique nécessite une étape de coordination entre les divers acteurs. Une chefferie de projet doit donc être désignée par toute collectivité souhaitant s'engager dans cette lutte. Il sera notamment en charge de faire l'état des lieux des acteurs à embarquer dans la construction de cette politique publique.

Son objectif sera également de structurer et d'animer l'écosystème d'acteurs institutionnels et associatifs afin de s'assurer de la complémentarité des actions pour permettre un accompagnement global et efficace des ménages.

Au-delà d'assurer l'animation de l'écosystème d'acteur, le chef de projet pourrait également explorer de nouvelles pistes d'actions.

## ZOOM SUR UNE PISTE À EXPLORER

Vu la tension sur le marché du logement, le locataire vivant dans une passoire énergétique peut ne pas oser solliciter son propriétaire bailleur pour entamer des travaux de rénovation. Identifier les locataires concernés via le FSL, puis mettre en place un accompagnement du propriétaire pourrait avoir un intérêt certain et nécessiterait le recrutement d'un médiateur ayant à la fois des compétences humaines et techniques.

## | Conclusion

**Lutter contre la précarité énergétique, vu le contexte actuel, est un enjeu et un levier important de lutte contre la pauvreté. Certes, l'écosystème des acteurs à construire et à mobiliser est vaste, néanmoins j'appelle de mes vœux que de nombreuses collectivités s'engagent à relever ce défi, sachant que l'État est à leurs côtés.**

Sylvie Charrière, Commissaire à la lutte contre la pauvreté

## CONTACT

N'hésitez pas à vous rapprocher de moi pour tout renseignement, ou toute mise en relation avec les acteurs et structures engagés dans la lutte contre la précarité énergétique.

Sylvie Charrière  
Commissaire à la lutte contre la pauvreté  
[sylvie.charriere@hauts-de-france.gouv.fr](mailto:sylvie.charriere@hauts-de-france.gouv.fr)



## Glossaire

- **BIEN SANS MAÎTRE :**

Mode d'acquisition de la propriété par la commune ou l'intercommunalité pour des biens "présumés" sans maître.

Pour en savoir plus <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/les-biens-sans-maitre>

- **CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) :**

Aide financière proposée par les fournisseurs d'énergie permettant de financer des travaux de rénovation énergétique.

Pour en savoir plus <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35584>

- **FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) :**

Aide financière du département pour tout demandeur éprouvant des difficultés à payer les frais liés à son logement, sous forme de prêt ou de subvention, concernant des frais liés à l'installation dans le logement, ou liés au maintien dans le logement.

Pour en savoir plus <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1334>

- **HISTOLOGE :**

Service en ligne géré par la DDTM permettant de dénoncer les logements indécents, insalubres ou en danger pour ensuite être accompagné par les services compétents.

La loi (Climat et résilience du 22/08/21 visant notamment à lutter contre le dérèglement climatique) a modifié les critères de performance énergétique minimale autorisant la mise en location d'un logement. Cela a abouti à l'intégration d'un seuil maximal de consommation d'énergie finale par m<sup>2</sup> et par an dans les critères de décence d'un logement mis en location. Dès qu'il y a un signalement, via Histologe, ce seuil est examiné et les propriétaires sont incités à réaliser les travaux qui permettent de revenir sur ce seuil en luttant contre les causes.

Pour en savoir plus <https://histologe.beta.gouv.fr/>

- **MAISON DE L'HABITAT (DURABLE) :**

Guichet unique sur l'habitat (durable) proposant un accompagnement technique, juridique et financier pour tous les individus souhaitant être orientés dans leurs démarches relatives à leur logement.

Exemple de Maison de l'Habitat Durable <https://www.maisonhabitatdurable-lillemetropole.fr/>

- **MALETTE TON ÉNERGIE SE FAIT LA MALLE :**

Dans le cadre de leur politique de lutte contre la pauvreté, la Communauté de Communes Campagnes de l'Artois a développé une mallette autonome de diagnostic énergétique pour l'habitat. Cet outil vise à permettre aux ménages d'auto-diagnostiquer leur logement de manière simple, autonome et gratuite.

Pour en savoir plus <https://campagnesartois.fr/ton-energie-se-fait-la-malle/>

- **MICRO-CRÉDIT SOCIAL :**

Crédit destiné aux ménages ayant de faibles revenus ou une situation professionnelle fragile, permettant notamment de financer le reste à charge des travaux de rénovation. Même s'il n'y a pas de frais de dossier, le taux du crédit est généralement situé entre 1,5 et 4%.

Pour en savoir plus <https://www.aide-sociale.fr/micro-credit-social/>

- **MON APPART ECO-MALIN (MAEM) :**

Gamme d'outils ludopédagogiques physiques ou en ligne destinée à sensibiliser les ménages à mieux maîtriser leurs consommations énergétiques.

Pour jouer au jeu MAEM en ligne <https://monappart-ecomalin-lejeu.edf.fr/#/play>

- **OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (OPAH) :**

Outil d'intervention publique sur les territoires présentant des difficultés liées à l'habitat privé, visant à accompagner les propriétaires engagés dans des travaux de rénovation. Peut concerner des espaces urbains (OPAH-Renouvellement Urbain), des espaces ruraux (OPAH-Revitalisation Rurale) ou des copropriétés (OPAH-Copropriétés dégradées).

Pour plus d'informations, se rapprocher de l'ANAH. <https://www.anah.gouv.fr/>

- **PERMIS DE LOUER :**

Dispositif mis en place par la commune obligeant les propriétaires bailleurs à demander une autorisation pour louer leur logement, permettant ainsi de s'assurer de sa décence et de sa salubrité.

Pour en savoir plus <https://demarchesadministratives.fr/demarches/permis-de-louer-quels-sont-les-biens-concernes-et-comment-obtenir>

- **PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) :**

Programme visant à promouvoir des actions d'intérêt général pour endiguer des problèmes particuliers du parc de logement, mis en œuvre sur un périmètre plus important que l'OPAH.

- **PRÉEMPTION :**

Droit permettant au maire d'acquérir un logement en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement urbain.

- **SUSPENSION DES AIDES LOGEMENT :**

Mesurer que peut prendre la CAF si le logement est jugé indécemment ou insalubre, jusqu'à ce que le propriétaire réalise les travaux de rénovation afin que le logement soit de nouveau conforme aux normes de décence.